

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIÈRE
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1550

74 – HAUTE-SAVOIE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE THONON-LES-BAINS

Ventes et cessions

312 910 557 RCS Thonon-les-Bains.

LES JARDINERIES DU SALEVE.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 150000.00 EUR.

Adresse : 300, Rue Louis Rustin, Archamps, 74162 Saint-Julien-en-Genevois.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet d'apport partiel d'actif Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 novembre 2022, la société BOTANIC-SERRES DU SALEVE, société par actions simplifiée au capital de 10.545.075 euros, ayant siège social 300 rue Louis Rustin, ARCHAMPS, 74162 Saint Julien en Genevois, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 310 473 178 RCS THONON LES BAINS, et la société LES JARDINERIES DU SALEVE, société par actions simplifiée au capital de 150.000 euros, ayant siège social 300 rue Louis Rustin, ARCHAMPS, 74162 Saint Julien en Genevois, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 312 910 557 RCS THONON LES BAINS, ont établi un projet de traité d'apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions conformément aux dispositions des articles L.236-16 à L.236-21 du code de commerce. Aux termes de ce projet de traité d'apport partiel d'actif, la société BOTANIC-SERRES DU SALEVE ferait apport à la société LES JARDINERIES DU SALEVE d'une partie de son actif, évalué à 31 153 131,21 euros et de son passif évalué à 12 539 393,63 euros, soit une valeur nette de 18 613 737,58 euros, correspondant à sa branche d'activité complète et autonome de ses activités commerciales de jardinerie-animalerie (accessoirement de vente de produits de la maison, de produits alimentaires, bio, etc.) En rémunération de cet apport, la société LES JARDINERIES DU SALEVE augmenterait son capital de 18 613 750 euros par la création de 1 861 375 actions d'une valeur nominale de 10 euros, entièrement libérées, attribuées à la société BOTANIC-SERRES DU SALEVE. La différence entre la valeur nette des biens apportés par la société BOTANIC-SERRES DU SALEVE et la valeur nominale des actions rémunérant cet apport, soit 7,58 euros, serait inscrite au passif du bilan de la société à un compte intitulé « prime d'apport », qui pourra être utilisé conformément à la loi et aux dispositions statutaires de la société bénéficiaire de l'apport. Toutes les opérations, actives et passives effectuées par la société BOTANIC-SERRES DU SALEVE depuis le 1er septembre 2022 au titre de la branche d'activité apportée seront réputées être faites par et pour le compte de la société LES JARDINERIES DU SALEVE. Les créanciers concernés par l'opération, et dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former

opposition à l'apport dans les conditions et délais réglementaires. Le projet d'apport partiel d'actif a été établi sous la condition suspensive de son approbation par les assemblées générales extraordinaires des associés de chacune des deux sociétés. Cette condition doit être réalisée avant le 31 décembre 2022. Conformément aux dispositions de l'article L. 236-6 du code de commerce, deux exemplaires du projet de traité d'apport partiel d'actif ont été déposés le 24 novembre 2022 au greffe du tribunal de commerce de THONON LES BAINS, pour la société apporteuse et pour la société bénéficiaire de l'apport. Pour avis.

